



LUND UNIVERSITY

Moi-même et l'autorité de l'autre- L'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses

Fridlund, Patrik

2018

Document Version:
Förlagets slutgiltiga version

[Link to publication](#)

Citation for published version (APA):
Fridlund, P. (2018, Mar 7). Moi-même et l'autorité de l'autre- L'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses.

Total number of authors:
1

Creative Commons License:
Ospecificerad

General rights

Unless other specific re-use rights are stated the following general rights apply:
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal

Read more about Creative commons licenses: <https://creativecommons.org/licenses/>

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

LUND UNIVERSITY

PO Box 117
221 00 Lund
+46 46-222 00 00

Patrik Fridlund**Moi-même et l'autorité de l'autre****- L'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses**

Lors d'une journée consacrée aux questions autour de l'autorité religieuse j'ai été sollicité à dire quelque chose sur l'autorité dans les institutions religieuses. Ayant eu le sentiment de ne pas avoir pu formuler assez clairement mes pensées, mais aussi ayant été intrigué par d'autres interventions au cours de la journée, je n'ai pas pu m'empêcher de poursuivre la réflexion. Ici je me permets de partager ces réflexions encore un peu impressionnistes.

A notre époque, est-il possible de parler d'autorité autrement qu'en termes négatifs ? Notamment parler d'exercer l'autorité ? L'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses ne ferait-il pas partie du passé ? N'est-il pas vrai que nous sommes d'accord de penser l'être humain comme libre ? Plutôt libre que soumis à une autorité ecclésiastique ou quelque autre autorité similaire ? Ne disons-nous pas que c'est surtout dans le domaine de religion que l'être humain est et doit rester libre ? Dans le cas où il reste des institutions autoritaires, ne ferait-on pas mieux de les transformer et de les rendre moins autoritaires ? Un discours sur l'autorité—surtout sur l'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses—ne serait-il pas obsolète ? Je ne le crois pas. Il est indispensable d'exercer l'autorité, aussi dans les institutions religieuses. Or, cet exercice n'est pas une affaire simple car même si l'on admet que cela comporte une certaine violence par des moments (ce qui peut se discuter bien entendu), une autorité dans une institution religieuse ne peut pas fonctionner uniquement par la violence. Puisque l'exercice de l'autorité exige au moins un minimum de consentement, plusieurs questions assez délicates se font entendre.

D'abord, une petite clarification. Si je parle d'autorité il s'agit de l'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses. Il aurait été possible d'évoquer *autorité* d'une manière générale dans ce contexte. On aurait pu parler de faire ou d'avoir de l'autorité dans une religion précise—par exemple l'autorité de Jésus, de la Bible ou du Nouveau Testament, ou du Bouddha, du Coran ou de la Torah, ou bien de

l'expérience spirituelle, etc. La personne qui adhère à une religion particulière doit prendre une position vis-à-vis d'une telle autorité qui est spécifique à la tradition en question. Il me semble qu'il y a toujours une certaine autorité de ce type et une certaine position à prendre de ce genre, même dans le cas où l'individu construit son propre paquet religieux ou spirituel en mélangeant des éléments différents et en les re-interprétant de sa manière afin de pouvoir les utiliser dans son propre contexte. Même dans les cas de syncrétisme, de double appartenance ou d'hybridité la question d'autorité est inévitable ; les réponses peuvent varier par contre. Ceci dit, par la suite je ne parlerai pas d'autorité de cette manière générale. Mon intérêt va dans une autre direction. Pour moi il s'agit de l'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses justement. Peut-être que cette autorité est présentée ou vécue comme venant explicitement de Dieu comme une prolongation directe de sa volonté. Peut-être que cet exercice d'autorité est fondé sur une idée de la vérité où la vérité joue le rôle de mesure ou d'autorité impersonnels. J'y reviendrai tout à l'heure. Pour le moment il n'est pas obligatoire d'invoquer Dieu afin d'expliquer et justifier le fait qu'il y ait exercice d'autorité dans les institutions religieuses. Il me semble que l'exercice de l'autorité dans ces institutions est quelque chose de fort intrigant indépendamment du rôle que Dieu ou la vérité peuvent jouer.

Dès qu'il y a un groupe ou une communauté de gens, certaines règles s'installent, qu'elles soient formelles ou informelles. Il s'agit tout simplement de règles nécessaires pour maintenir le groupe. Il est possible de s'imaginer un groupe qui se veut très ouvert, qui cherche la pluralité et qui veut accepter autant d'opinions et de façons de vivre que possible au sein du groupe. Il ne peut être totalement ouvert sur tous les points pourtant, car dans ce cas il n'y aurait plus d'identité, il n'y aurait plus de sens de rester ensemble, il n'y aurait plus de groupe ; une ouverture « totale » dans tous les domaines et dans tous les sens casserait le groupe.

Ces règles ou ces normes qui permettent et interdisent, fonctionnent souvent toutes seules ; elles sont connues parce qu'elles ont été transmises explicitement dans l'enseignement, ou parce qu'elles ont été transmises d'une façon implicite par la manière d'être et de se comporter dans le groupe. Ce qui importe ici c'est qu'elles sont d'une certaine

manière intériorisées ; une certaine autorité est en fonction sans être exprimée. L'autorité n'a pas besoin de menacer ou de faire référence au pouvoir et à la violence. Néanmoins, dans certains cas, aussi rares qu'ils puissent l'être, il paraît que ces règles ne suffisent pas d'elles-mêmes. Une autorité visible doit dire, interdire et prendre des mesures. Par ailleurs dans les institutions religieuses un tel exercice d'autorité me semble inéluctable. La question n'est donc pas de savoir si une telle autorité existe ou si elle est légitime etc. La question est plutôt de savoir comment s'exerce cette autorité ? Quelles sont ses caractéristiques ? Quels sont les enjeux ? Quels sont les domaines ? Quelles sont les délimitations de l'autorité ?

Après avoir établi que l'autorité des institutions religieuses semble inévitable, je propose d'essayer d'analyser son caractère. Pourquoi pas commencer par constater que l'autorité est toujours *autre* ; c'est autre chose ou quelqu'un d'autre. Quelque part il s'agit de quelque chose ou de quelqu'un qui est autre que moi. Même si l'on parle de l'autorité de la conscience il me semble approprié de parler d'une *autre* voix—cette fois à l'intérieur de moi-même. Il faut que ce soit ainsi, il me semble, car faute d'une telle altérité on ne parlerait pas d'« autorité ». Ici se trouve un jeu délicat et complexe entre *autre* et *même*, entre *je* et *autre*, car autant que le *je* dans sa capacité de sujet doit prendre la responsabilité sans s'appuyer sur quelqu'un d'autre ou quelque chose d'autre, il semble inévitable que ce sujet se rapporte à une loi morale extérieure qui l'appelle ; même s'il faut suivre sa conscience, il est nécessaire d'admettre que cette conscience peut être erronée.

Le fait que j'aie affaire avec quelqu'un ou quelque chose d'autre a des implications. Il en suit par exemple qu'il est toujours question de *se plier*, à un moment donné, au moins d'une certaine façon. Pour certains il suffit de savoir que l'autorité existe pour se plier et se soumettre, d'autres attendent l'intervention visible, pour ainsi dire physique, avant de se soumettre et se plier. Ou encore, dans certaines situations on se plie facilement, dans d'autres situations il est difficile de se soumettre. Il se peut que je me soumette avec plaisir, ou avec résistance. Entre les deux se trouve une échelle avec toutes les nuances, bien entendu. Il s'agit

toujours d'une confrontation avec *autre* pourtant. L'autorité implique une autre volonté ou une autre puissance que la mienne.

Le fait qu'il faille se plier semble avoir à faire avec la force ou la puissance qui s'impose de l'extérieur ; l'autorité s'impose elle-même justement parce qu'elle a l'autorité. Ici se trouve un point problématique : ce n'est pas chaque autorité qui est une bonne autorité. Il y a autorité légitime et illégitime, vraie et fausse, bonne et mauvaise. Quelle autorité qui est une mauvaise ou fausse autorité, pour quelles raisons, selon qui et selon quels critères sont des questions que je propose de laisser de côté pour l'instant. Je laisse également de côté les distinctions « bon », « légitime » et « vrai ». Le point clé, je trouve, c'est qu'il me semble inévitable de faire un jugement de ce qui se réclame d'une autorité. En d'autres termes : autant que « autorité » a affaire à une force autre qui s'impose, il ne faut pas négliger le fait qu'il s'agisse également d'*accepter* de se plier devant cette force. Il s'agit aussi d'accepter l'autorité de l' « autre », de décider et dire si l'autorité est légitime ou non. Pour moi. Pour nous. Selon moi. Selon nous.

Il est bien évident qu'il est difficile de savoir à quel point quelqu'un est sous pression et dans quelle mesure on est forcé d'accepter une autorité. À quel point est-ce qu'on peut dire que le choix est libre ? À quel point ce choix est-il fait consciemment ? Il est clair, de toute façon, que les deux pôles sont présents. Une force « extérieure » qui s'impose, qui se présente avec la prétention d'avoir l'autorité d'un côté. Et de l'autre côté la reconnaissance et l'acceptation de cette autorité. Il y a toujours un moment d'accepter dans la mesure où l'on parle de « autorité » ; je pense qu'il faut le dire comme cela, sinon il s'agit de la violence pure.

Cela mène à une autre difficulté. Puisque l'autorité doit être acceptée, il est nécessaire que la personne qui l'accepte la trouve *plausible*. En acceptant une autorité—en se soumettant—on donne au moins une partie de son autonomie, de sa liberté et même de sa responsabilité. C'est pourquoi cette autorité qu'on accepte doit être plausible ; il est exclu de donner de son autonomie et de sa liberté n'importe comment et à n'importe qui. En tout cas, une telle analyse me semble valable pour un contexte occidental et contemporain.

Ici se trouve une question intéressante évoquée tout à l'heure. Comment savoir si l'autorité est une bonne autorité ? Comment la juger ? À mon avis le problème se trouve dans le fait que l'authenticité chez la prétendue autorité se voit seulement après ; si c'est une bonne autorité, une autorité correcte, avec autorité vraie, sera connue a posteriori. C'est seulement après, si jamais du tout, qu'on saura si le leader charismatique était un charlatan, ou non. C'est seulement après qu'on saura si les décisions prises par l'institution religieuse en question étaient bonnes. C'est seulement après qu'on saura si tel ou tel enseignement religieux était correct. Le problème est, il me semble, que c'est maintenant et non demain, non après, qu'il faut trancher—accepter ou non l'autorité qui s'impose.

Avant de prendre une telle décision et décider pour ou contre une autorité qui réclame son autorité, il est probablement sage d'écouter ce qu'ont à dire d'autres personnes et d'écouter les expériences qu'en peuvent avoir les autres. À un moment donné cette écoute arrive au bout ; le jugement ultime pour ce qui me concerne ne peut être délégué à quelqu'un d'autre. Afin de pouvoir trancher et juger une autorité comme bonne, vraie, légitime etc., ou le contraire, il est recommandable que je la teste, moi. Voir ce qui est écrit (c'est moi qui souligne en italiques) :

« *Voyez et appréciez* combien le SEIGNEUR est bon ! Heureux l'homme dont il est le refuge ! » (Psaume 34:9 [TOB])

ou plus explicite et plus charnel selon une autre traduction :

« *Sentez et voyez* combien l'Éternel est bon ! Heureux l'homme qui cherche en lui son refuge ! » (Psaume 34:9 [Louis Segond])

ou bien

« *Goûtez et voyez* combien Yahvé est bon, heureux l'homme qui s'abrite en lui, » (Psaume 34:9 [Osty])

et encore

« Si vous avez *goûté* que le Seigneur est bon » (1 Pierre 2 :3 [TOB])

La question récurrente est cependant : comment le faire ? Comment *voir*, comment *sentir*, comment *goûter* ? Quelles sont les mesures à employer ? Peut-on essayer de sonder si l'institution religieuse qui se présente comme autorité s'est montrée charitable ? Est-elle marquée par l'amour ?

Y trouve-t-on de la justesse et de la justice ? A-t-elle une histoire marquée par aide et soutien ? Et qu'est-ce que cela signifie dans le contexte ? Est-ce qu'un bon développement économique justifie la politique d'un régime raciste et fasciste ? Suffit-il de constater que tel ou tel mouvement politique s'engage dans le développement de la communauté locale pour l'embrasser ? Même si d'autres branches du même mouvement s'investit dans le terrorisme ou même si par exemple les femmes sont opprimées à la vie intérieure de cette organisation ? Le problème semble être que toutes ces questions ouvrent à d'autres questions *ad infinitum*. Est-ce que la charité doit peser plus lourd que l'amour ou la justice ? Pourquoi ? Selon quels critères ? Et encore, comment savoir si elle est vraiment charitable ou juste ? Selon qui ? Moi ? Nous ? Dieu ? Et qu'est-ce que cela veut dire d'être charitable ? Juste ?

Dans mes yeux il y a un autre domaine qui est presque aussi problématique que la question de *comment* juger l'autorité avant de l'accepter. Je pense au fait que l'exercice de l'autorité, à un certain degré, toujours est une affaire locale. Cela demande probablement une explication.

D'accepter une autorité dans l'abstrait n'est finalement pas aussi difficile que cela ; après avoir consulté d'autres personnes—et après avoir *goûté*—le jugement se formule. Dès lors il est possible d'affirmer qu'*en principe* l'Eglise a l'autorité, *en principe* je fais confiance au Bouddha (là où je ne puis m'appuyer sur mon expérience) ; *en principe* la hiérarchie démocratiquement élue, sélectionnée et désignée doit assumer son rôle d'autorité dans tel ou tel domaine ; *en principe* je reconnais l'autorité de la communauté à laquelle j'appartiens. Ce qui est intéressant pourtant c'est l'exercice de l'autorité dans une situation locale—*ici* et *maintenant* pour *moi* et pour *nous*—pour de vrai et non seulement au moment de la dégustation. Que je me soumette, moi, à une autorité qui me contredit, cela peut faire mal. Ce n'est pas l'autorité en principe et en général que je trouve difficile à affronter, mais l'exercice de l'autorité concret.

Pour résumer. Il me semble que l'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses évoque des questions dans au moins deux domaines. Premièrement, on peut constater qu'un trait intrinsèque d'une autorité est qu'elle s'impose comme telle, mais dans la mesure où il ne s'agit pas de la pure violence elle doit également être acceptée comme autorité. Comment procéder pour distinguer une bonne autorité d'une mauvaise ? Deuxièmement, c'est une chose de tester une autorité et ensuite l'accepter *abstraitement*—en principe—et toute autre chose de se soumettre à elle dans une situation réelle et concrète.

Cela me fait revenir à la question de la place de Dieu dans ce discours. Au début, la question a été évoquée dans quelle mesure l'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses peut se justifier par une référence à la volonté de Dieu explicite—ou comme une expression de la vérité concrète. À mon avis il n'y a pas de possibilité de dire autrement que l'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses est nécessairement effectué par un intermédiaire humain (une structure, une église ou une autre institution conçue et construite par des êtres humains, même si c'est sous forme d'un leader charismatique). Une conséquence en est qu'il faut voir que l'exercice de l'autorité, combien que cette autorité ait de sanction divine, ne peut, ni doit, être séparé des structures mondaines, humaines et terrestres. Ce qui est plus important encore pourtant c'est qu'il y a toujours le pôle d'acceptation. Que l'autorité s'impose soit. Qu'elle s'exerce soit. Tant que l'exercice de l'autorité n'est pas égal à la simple violence, il faut un je qui l'accepte. Dans un processus d'accepter, c'est moi qui dois trancher et dire oui ou non. Ceci dit, il va de soi qu'une autorité pour être « autorité » doit être *autre* et avoir sa propre force. Il est peut-être indispensable que je dise oui ou non, que j'accepte ou non. Il est pourtant également indispensable que l'autorité me sollicite, me défie ; il doit y avoir une exigence qui n'est pas la mienne. Quand une institution religieuse exerce son autorité elle le fait, et elle doit le faire, *contre* moi. On y trouve une sorte de dynamique ou un mouvement entre mon autonomie et une autorité qui forcément s'impose de l'extérieur et qui forcément m'oblige de faire quelque chose que je n'avais pas l'intention de faire—ou qui m'empêche de faire quelque chose que j'avais l'intention de faire.

Pour terminer je propose de méditer quatre perspectives. La première perspective cherche son inspiration chez Martin Luther King. Lorsqu'il lutte pour liberté, égalité et fraternité aux États-Unis en disant qu'il a un rêve d'une autre société, la tradition américaine, avec ses textes fondateurs, fait autorité (sans être la seule autorité bien entendu). Ce que Martin Luther King en fait pourtant c'est de souligner qu'il faut les lire attentivement et peut-être autrement. À travers cette relecture il met aussi d'une certaine manière une *limite* à cette autorité. La tradition américaine perd son autorité si elle fonctionne mal. Pourquoi ne pas se laisser inspirer par King ? Pourquoi ne pas dire qu'il y a une limite dans l'exercice de l'autorité ? Pourquoi ne pas dire qu'il y a des situations dans lesquelles l'autorité perd son autorité et l'exercice de l'autorité n'est plus autorisé ? Pourquoi ne pas admettre que nous nous trouvons parfois dans les situations où un conflit des interprétations se joue ? Cela n'est donc pas du tout la même chose que de dire qu'il n'y a pas d'autorité légitime ou qu'il ne faut jamais se soumettre à une autorité. Précisément comprendre qu'il s'agit de conflit entre plusieurs interprétations nous permet peut-être de ne pas remplacer une autorité par une autre ou par la vacuité.

Une autre approche souligne que d'accepter l'autorité n'équivaut pas à accepter tout ce que fait cette autorité ; elle peut être mauvaise. Martin Luther King dit peut-être cela ; la tradition américaine est forte et il faut la vivre, il faut « se soumettre », mais tout dans la tradition n'est pas acceptable. L'esclavage et le racisme ne sont pas justifiés !

La troisième perspective serait soufflée par Mahatma Gandhi. Il me semble qu'un trait important dans son travail politique en Afrique du Sud et en Inde visait la libération des opprimés ; la non-discrimination dans le premier cas et l'indépendance politique dans le deuxième. Au cœur de son engagement se trouve la volonté et la vocation de réclamer la dignité du peuple. Le fait de réclamer la dignité et le respect l'oblige aussi de ne pas se comporter d'une façon indigne ; la cohérence est importante, car le chemin ne peut être séparé du but. Cette cohérence n'est pas abstraite ou vide pourtant. Avec cette inspiration on pourrait peut-être dire que l'exercice d'une autorité dans une institution religieuse doit obligatoirement être cohérent avec ce que l'institution veut obtenir ;

il ne doit pas forcément être cohérent avec d'autres objectifs et il n'est pas forcément obligé de s'adapter à d'autres critères—dans cette perspective.

La dernière perspective est différente. Elle prend son appui sur une lecture des droits humains. Imaginons que la fonction principale des droits humains n'est pas de dénoncer et de juger l'autre. La fonction primordiale des droits humains est peut-être de *nous* limiter, de *nous* empêcher de faire ce que nous ne devons pas faire. Vu de cette manière on pourrait peut-être voir une tâche se dessiner à l'intérieur des institutions religieuses, une tâche qui consisterait à instaurer des limites pour leur propre exercice d'autorité. Dans les institutions religieuses certaines fonctions donnent parfois automatiquement une autorité. Par exemple, le fait d'être ordonné ou consacré à un ministère entraîne parfois une autorité religieuse et séculière. Plusieurs traditions religieuses ont développé des structures pour gérer les problèmes qui peuvent surgir dans ce contexte. Dans ce cas, on peut dire qu'il s'agit de se limiter soi-même (en tant qu'Eglise par exemple) plutôt que de dénoncer l'autre (le monde séculier et ses institutions ou des institutions dans d'autres traditions).

Cette liste de perspectives n'est pas exhaustive, j'espère. Les perspectives ne s'excluent pas mutuellement non plus, j'espère. Mon traitement n'est pas exhaustif non plus. En parlant de ces perspectives, mon ambition a été d'éviter deux pièges. Le premier c'est de ne pas parler d'autorité du tout. Le deuxième c'est d'accepter aveuglement l'autorité. Je propose de trouver le chemin entre d'un côté le défaitisme où toute autorité est acceptée sans questionnement et d'autre côté la rébellion qui n'a pas d'autres buts que de se révolter. Une telle rébellion de principe ouvre simplement pour un exercice d'autorité caché et non-thématisé. Bien que les perspectives invoquées et les propositions esquissées ne répondent pas d'une manière claire aux problèmes de l'exercice de l'autorité dans les institutions religieuses, elles contribuent peut-être à une réflexion concernant de comment les approcher. Tel est mon espoir en tout cas.

Patrik Fridlund, docteur en philosophie de la religion